

GRATUITE SUR LE RESEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Moins de 11 ans / 65 ans et +

Un Pass gratuit pour voyager sur tout le réseau de la métropole Aix-Marseille-Provence avec :

> **leméto, letram, lebus, lebus+ et lebus Cœur de ville**
sur 10 zones urbaines : Marseille (RTM), Aix-en-Provence, Aubagne, La Ciotat, la Côte bleue, d'Istres à Martigues, Pertuis, Salon-de-Provence, Vitrolles, et leurs environs.

> **lebus à la demande**
40 secteurs desservis par des bus à réserver pour circuler dans les villages, les campagnes et les quartiers.

> **lebus+ à la demande**
des bus équipés d'accès PMR et adaptés, à réserver pour circuler au sein des différents secteurs, ruraux ou urbains du territoire.

> **lecar & lecar + aéroport**
65 lignes pour circuler entre les villes et les villages de la métropole et pour vous rendre à l'aéroport.

> **lanavette**
3 lignes maritimes pour se déplacer dans la rade de Marseille - Estaque, Pointe rouge, les goudes et sur les canaux à Martigues.

> **leferry-boat**
pour traverser le Vieux port à Marseille.

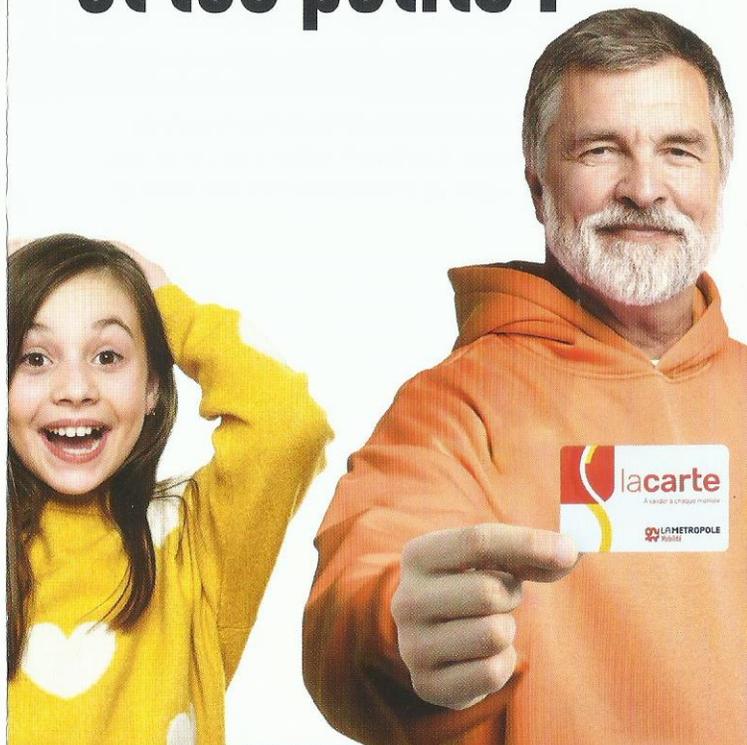
> **leparking-relais**
36 parkings répartis sur toute la métropole pour stationner et prendre les transports en commun.



Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Communication - Photo © LePymages - 0472105 - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

LA METROPOLE
Mobilité

Transports gratuits* pour les grands et les petits !



Moins de 11 ans ou 65 ans et +
rendez-vous sur lametropolemobilite.fr



* à partir du 1^{er} septembre 2025

lametropolemobilite.fr

Téléchargez et utilisez gratuitement
ACCEO

Pour plus d'informations :

lametropolemobilite.fr



0 800 713 137 Service & appel
gratuits

Moins de 4 ans

Pas besoin de carte de mobilité, votre enfant voyage gratuitement sur nos réseaux. Il doit être accompagné.

! Si votre enfant utilise un circuit spécial scolaire avec accompagnement, il voyage gratuitement mais doit être titulaire d'une carte de mobilité et s'inscrire sur le circuit scolaire utilisé. Rendez-vous sur lametropolemobilite.fr rubrique transports scolaires.

De 4 à 10 ans inclus

Le Pass gratuit est automatiquement chargé sur la carte de mobilité de votre enfant. Il suffit de la valider à bord du car, bus, métro, ou tramway à partir du 1^{er} septembre 2025 pour activer le Pass gratuit.

• Si votre enfant n'a pas encore de carte de mobilité, rendez-vous sur lametropolemobilite.fr ou rtm.fr pour créer sa carte et la recevoir à domicile. Munissez-vous d'une photo d'identité récente et d'une pièce d'identité de l'enfant (ou du livret de famille) et d'une pièce d'identité du représentant légal.

! Si votre enfant utilise un circuit spécial scolaire avec accompagnement, il doit s'inscrire sur le circuit scolaire utilisé. Rendez-vous sur lametropolemobilite.fr rubrique transports scolaires.

J'ai une carte de mobilité avec un pass permanent¹, un abonnement annuel², je bénéficie déjà d'une gratuité sénior ou du demi-tarif sur la recharge d'euros.

Je n'ai aucune démarche à effectuer, mon Pass gratuit est automatiquement envoyé sur ma carte de mobilité actuelle.

Il suffit de la valider à bord d'un car, bus, métro, ou tramway pour activer le Pass gratuit à partir du 1^{er} septembre 2025.

⁽¹⁾ Si j'ai un Pass permanent, le prélèvement mensuel sera automatiquement suspendu au 31 août 2025, sans aucune démarche de ma part.

⁽²⁾ Si j'ai un abonnement annuel payant, je peux demander le remboursement des mois non consommés, une fois mon Pass gratuit activé.

Autres cas avec une carte de mobilité

Je fais ma demande en ligne sur lametropolemobilite.fr ou rtm.fr
Après validation de mon justificatif de domicile (résidence principale sur la Métropole Aix-Marseille-Provence), le Pass gratuit est envoyé automatiquement sur ma carte de mobilité actuelle. Il suffit de la valider à bord d'un car, bus, métro, tramway ou sur un distributeur pour activer le Pass gratuit à compter du 1^{er} septembre 2025.

Je n'ai pas de carte de mobilité

Je fais ma demande de carte et Pass gratuit, en ligne sur lametropolemobilite.fr ou rtm.fr

Je fournis, une photo d'identité récente, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins d'un an (résidence principale sur la Métropole Aix-Marseille-Provence).

Après validation de mon dossier, ma carte de mobilité, chargée du Pass gratuit est envoyée à mon domicile. Je la valide à chaque montée à bord d'un car, bus, métro ou tramway.

Si j'ai perdu ma carte de mobilité, son renouvellement sera facturé 10€.

